



L'esquisse du projet d'aménagement présenté le 4 juin se décompose selon les principes suivants :

- L'aménagement doit rendre l'espace urbain prioritairement aux piétons. La priorité est toujours donnée à la rencontre et aux activités qui se déroulent sur la place.

La présence de l'automobile reste limitée car elle ne constitue que l'un des moyens d'accès. Selon les saisons, il sera possible de stationner sur une partie délimitée de la place.

- Le parvis de l'église, espace dédié aux piétons, se situe sur sa façade occidentale, la plus intéressante de l'édifice. Le revêtement au sol sera un dallage en pierre. Le monument sera mis en valeur par un éclairage adapté.

- Sans dénivelée, la topographie existante de la place est conservée tout en privilégiant une planéité nécessaire à l'aménagement des terrasses de café et restaurants. La place pourra accueillir de petits événementiels. Sans marche et sans bordure de trottoir, la place est rendue accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'îlot Saugé participe de l'aménagement de la place. Il pourrait être redimensionné et mis en valeur par la modification de son volume et contribuer par son aménagement à la fermeture un peu plus marquée de la place. Il devrait accueillir une mixité de fonctions : logements, espaces commerciaux, culturels, associatifs...

La réflexion se poursuit, et les personnes intéressées sont appelées à émettre un avis soit par le site internet, soit auprès du service urbanisme de la ville, avant une nouvelle rencontre qui devrait avoir lieu à l'automne.